

Contre la pollution, le Port de Marseille fait le pari de l'électrique

Un plan de 20 millions d'euros a été voté hier pour équiper les bassins Est de branchements électriques. En 2025, 50 % des bateaux pourront y accéder

Sophie Manelli

Officiellement, il n'est pas question de répondre aux " *cris d'orfraie de certains élus* " (Samia Ghali PS, Jean-Luc Mélenchon LFI), qui ont demandé cette semaine d'interdire le port aux navires polluants ; ni de réagir aux études alarmantes publiées ces dernières semaines dans la presse sur la pollution des navires de croisière. Jean-Marc Fornieri, le président du Port de Marseille-Fos, l'a affirmé hier : " *Nous sommes des gens rationnels et les mesures que nous annonçons aujourd'hui ne sont pas contingentes mais le fruit d'un long travail de réflexion .* "

Depuis deux ans, les trois bateaux de La Méditerranée utilisent l'électricité pour fonctionner à quai. Le port veut multiplier ces branchements afin de permettre à 50 % des navires d'y accéder.

Il n'empêche. Alors que Marseille suffoque sous un épisode inédit de chaleur et de pollution, ça sentait un peu l'urgence, hier, au siège du premier port français. Hier où, pour la première fois et en toute discrétion, une limitation de vitesse de 2 noeuds a été imposée " *jusqu'à nouvel ordre* " aux navires entrant dans le port. " *2 noeuds de différence, c'est un tiers de pollution en moins* ", assure la direction du Port.

Hier surtout, où le conseil de surveillance s'est réuni pour voter un plan de 20 millions d'euros, première tranche d'un programme d'électrification des quais des bassins Est à l'horizon 2015. Les émissions de polluants (oxyde de soufre, oxyde d'azote, particules fines, dioxyde de carbone) produites par les navires en escale sont en effet un problème de pollution majeur. " *Un bateau à quai produit des rejets dans l'atmosphère équivalents à 10 000 à 30 000 véhicules automobiles, et en propulsion, 5 à 10 fois plus* ", résumait récemment Air Paca. Une des solutions : le branchement électrique. " *Marseille est aujourd'hui le seul port de France et de Méditerranée à être équipé* ", a souligné Hervé Martel, directeur général du Port en conférence de presse. *Mais pour l'heure, ce dispositif ne concerne que les trois bateaux de La Méditerranée.*

Ceux de Corsica Linea devraient suivre. " *Mais nous voulons aller plus loin et le vote de ce plan en est la preuve* ", explique Hervé Martel. Un plan qui sera soutenu financièrement par les collectivités. À quelle hauteur ? " *Ce n'est pas finalisé, nous avons eu un accord verbal* ". Soit. Ainsi, d'ici à 2020, " *l'ensemble des ferries pour la Corse pourront accéder à des branchements électriques, puis viendront ceux pour le Maghreb (2021) et la grande forme de réparation navale (2022)* ". Enfin " *d'ici à l'été 2025* ", les paquebots de croisière pourront s'alimenter électriquement. À la condition bien sûr d'être équipés eux-mêmes, installation dont le coût est compris " *entre 1 et 1,5 million d'euros* " ; mais qui, selon Jean-Marc Fornieri, " *va représenter un argument commercial pour les armateurs. Les croisiéristes, souvent des gens du nord de l'Europe, sont de plus en plus exigeants en matière d'environnement* ". Le président du Port en convient : il s'agit certes d' " *un pari, reposant sur la responsabilité environnementale des armateurs* ". Armateurs que rien n'oblige à recourir à des branchements électriques, d'autant que, contrairement aux règles en vigueur dans la Manche et en mer du Nord (zone ECA), les normes d'émission sont très peu contraignantes en Méditerranée. En 2025, le Port de Marseille " *espère* " donc que 50 % des navires accueillis seront à zéro émission.

